

INFORMATION

PRÉCISIONS SUR LE MOUVEMENT 1^{ER} DEGRÉ 2014

RAPPEL Règles départementales (voir BDE) : Les écoles maternelle et élémentaire fusionnées sont maintenant repérées par « EP » (école primaire). Il est rappelé qu'il est important de prendre contact avec le directeur de ces écoles, pour connaître l'organisation interne à la rentrée scolaire 2014.

Postes à sujétions particulières : les enseignants ayant déposé un dossier de candidature à un PSP et qui souhaitent, doivent participer au mouvement, et demander dans les premiers vœux les PSP concernés.

Décharges de maître formateur : ces décharges seront traitées en phase d'ajustement fin juin. Ce type de décharge est lié à l'affectation de maître formateur qualifié (CAFIPEMF) et donc traité après le mouvement.

Les personnes intéressées doivent le notifier dans la fiche annexe 2 (fiche de préférence) sur le regroupement de communes concerné, en école maternelle ou élémentaire.

Saisie des vœux

ISU : il s'agit du numéro du poste choisi, qu'il faut indiquer pour la saisie ; il figure devant chaque type de poste.

VŒUX SUR ZONE GÉOGRAPHIQUE

RAPPEL : Le nombre de vœux à exprimer est de 30 au total, donc y compris 6 vœux géographiques minimum (exemple : 24 vœux écoles + 6 vœux géographiques ou 20 vœux écoles et 10 vœux géographiques)

Les premières pages de la liste des postes retracent les zones géographiques (ou regroupement de communes). Afin de postuler sur une zone, indiquer le numéro d'ISU correspondant au type de poste souhaité, dans la zone souhaitée.

Exemples

Page 2 : 1126 – ENS.CL.ELE : 6 postes vacants et 126 susceptibles vacants (dans la zone 001 Auxerre-St Georges-Chablis)

Page 2 : 1235 – DIR.EC.ELE 2 classes : 3 susceptibles vacants (dans la zone 009 Bléneau-St Fargeau)

Attention ! Il n'y a pas de relation entre la saisie informatique des vœux et l'annexe 2, ce document n'étant utilisé par les services que pour la phase d'ajustement, pour l'affectation des enseignants n'ayant pas obtenu un poste au mouvement informatisé.

TRS : Ces postes sont rattachés aux circonscriptions.

Les enseignants affectés sur ces postes le sont à titre définitif dans la circonscription.

Lors de la phase d'ajustement, ils seront positionnés à l'année sur des postes fractionnés (décharge, complément de temps partiel...) Les fractions de poste peuvent changer chaque année. L'annexe 2 sera alors utilisée pour étudier les préférences.

Envoi

- de la fiche de préférence (annexe 2)
- de la fiche récapitulative des bonifications (annexe 7)
- divers justificatifs

Ces documents doivent impérativement être envoyés en même temps que l'accusé de réception.

L'accusé de réception comprend :

- 1 page de garde mentionnant la situation de l'enseignant : il faut la contrôler, la signer, et mentionner les bonifications éventuelles (ASH, mesures carte scolaire, etc.)
- **la liste des vœux**

Indiquer votre n° de téléphone personnel et adresse électronique.

Détail des postes fractionnés : seule paraît dans la liste la fraction de poste principal

CAMSP Auxerre : **1402** : Enseignant spécialisé option C (ECSP) 0.50 → complété par SESSAD 0.50

IME Grattery Auxerre : **1406** : Ens. spécialisé coordonnateur- option D (SPCO) 0.50 → complété par Ens spécialisé option D (ECSP) 0.50

ITEP ST Georges : **1416** : Ens.spécialisé coordonnateur- option D (SPCO) 0.50 → complété par ITEP ST Georges Ens spécialisé option D (ECSP) 0.50

CME Les petits Princes Auxerre : **1404** : Enseignant spécialisé option D (ECSP) 0.75 → complété par Enseignant IME Les Isles à Auxerre 0.25

SEGPA Denfert Rochereau Auxerre : **1400** : enseignant spécialisé - option F (ISES) 0.50 → complété par enseignant au Centre Georges Aulong à Gurgy 0.50

Collège Bienvenu Martin Auxerre : **1414** : Enseignant Primo-arrivants (IEEL) 0.50 → complété par Enseignant Primo-arrivants à E.E. Renoir Auxerre 0.50

IME Vincelles : **1408** : Ens.spécialisé coordonnateur- option D (SPCO) 0.50 → complété par Ens spécialisé option D (ECSP) 0.50

IME Vincelles : **1410** : Ens spécialisé option D (ECSP) 0.50: → complété par IME Grattery Auxerre Ens spécialisé option D (ECSP) 0.50

l'Hôpital Service psychiatrie infanto-juvénile Auxerre : **1412** Ens spécialisé option D (ECSP) 0.50 → complété par Maison d'arrêt Auxerre Enseignant spécialisé (IS) 0.50

EEPU Pasteur TONNERRE : **1418** : MSUP 0.50 → complété par EEPU les Lices TONNERRE MSUP 0.50

EEPU P. Larousse Sens : **1420** : MSUP 0.50 → complété par EEPU Paul Bert Paron MSUP 0.50

Postes à sujétions particulières

Postes en établissement pénitentiaire

Ces postes sont des postes à sujétions particulières, mais sont édités, pour des raisons techniques, avec les postes ordinaires :

voir page 9 - ISU **988** pour la maison d'arrêt d'Auxerre
page 16 - ISU **989** pour le centre de détention de Joux la Ville

Vœux liés

Cette formule n'est possible que pour les personnes mariées ou pacsées. Chacun doit exprimer sa propre demande de mouvement, la mutation de l'un étant conditionnée par la mutation de l'autre.

ATTENTION ! Des modifications peuvent intervenir pendant la durée d'ouverture du serveur. Il convient donc de consulter le site de la DSDEN de l'Yonne (<http://ia89.ac-dijon.fr/>) régulièrement.